

La Vigne / Actualités

## Aquitaine : naissance d'une charte solidaire pour les vins bios

Publié lundi 23 septembre 2013 - 14h38

**Fin novembre, les acteurs de la filière des vins bios d'Aquitaine lanceront la charte Bio wine solidaire. L'objectif est double : garantir des prix rémunérateurs au producteur et communiquer à l'égard du consommateur sur des valeurs éthiques.**

C'est une première en Aquitaine : une **charte éthique et solidaire pour les vins bios** se met en place. Elle a été concoctée par la commission vitivinicole d'[Arbio Aquitaine](#) (association interprofessionnelle bio régionale) et par le [Syndicat des vigneronns bio d'Aquitaine](#).

Tout est parti de l'inquiétude des vigneronns, coopérateurs et négociants qui craignent une dégringolade des prix face à la production grandissante. De 416 ha de vignes certifiées ou en conversion en Aquitaine en 2007, le vignoble bio est passé à 5 624 ha en 2011, et à 9 752 en 2012.

« Il faut protéger les producteurs avec **des prix qui assurent la viabilité de leurs exploitations**. D'où l'idée de cette charte qui **pérennise la filière** et qui apporte une **transparence au consommateur** », indique Vy Nguyen, chargée de mission au sein d'Arbio Aquitaine.

La charte comporte trois volets. Le premier porte sur l'environnement. Il impose le respect du **cahier des charges de l'agriculture bio**. Le deuxième volet invite les producteurs et négociants à pratiquer des **prix rémunérateurs**. Une étude des coûts de production réalisée auprès d'un petit noyau d'exploitations a servi de base pour élaborer ce volet. Enfin, le troisième volet traite de la qualité des vins.

Un comité de suivi se réunit tous les mois pour traiter les demandes et **accorder ou non la charte à un vin**. Il est composé de trois vigneronns indépendants issus du syndicat, de trois représentants de caves coopératives et de trois représentants du négoce.

Le producteur et le négociant doivent montrer patte blanche. Le viticulteur fournit les **documents officiels de certification bio** et indique ses coûts de revient. De son côté, le négociant fournit sa facture d'achat. Ensuite, le vin doit passer avec succès une dégustation à l'aveugle.

Trois vins ont ainsi été agréés par le comité de suivi. Quatre autres devraient l'être prochainement. Ces vins vont pouvoir apposer sur les bouteilles le logo « **Bio wine solidaire** », décliné en sticker, en cravate et en pyramide.

En juillet dernier, Vy Nguyen a rencontré des acheteurs d'intermarché, de Carrefour et du caviste Nicolas. La charte aurait reçu un bon accueil.

Colette Goinère

Vous avez trouvé cet article à l'adresse suivante :

**<http://www.lavigne-mag.fr/actualites/aquitaine-naissance-d-une-charte-solidaire-pour-les-vins-bios-77655.html>**

Copyright Lavigne-mag.fr